

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Conseillers en exercice: 12
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 09
Date de la convocation du
Conseil Municipal :
21 février 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Muriel RENARD

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel		X	
RENARD Muriel	X		

Objet : MODALITE LOCATION SALLE MARCEL DESGRANGES

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

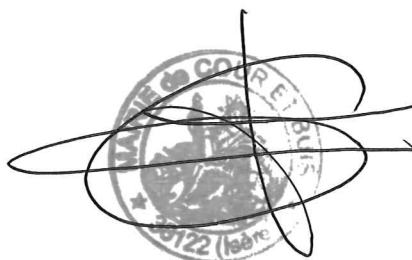
Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de la salle Marcel DESGRANGES sont terminés. Le conseil municipal ne souhaite pas modifier les tarifs de location mais veut responsabiliser les utilisateurs en augmentant le montant de la caution à 400 euros.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des voix de :

- **PORTER** le montant de la caution lors des locations de la salle M. DESGRANGES à 400 euros, soit Quatre cents euros à compter du 1er mars ;
- **MODIFIER** le contrat de location en indiquant le montant de la caution actualisée ;
- **CHARGER** le Maire et le secrétariat, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques GARNIER



Cour et Buis le 06 mars 2018
Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant
été exécutées :

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.